

STRATEGIE NATIONALE POUR LES TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT (TND) : AUTISME, DYS, TDAH, TDI. 2023-2027.

6 ENGAGEMENTS – 81 MESURES

ENGAGEMENT 1 : Amplifier la dynamique de recherche sur les troubles du neuro-développement (TND) et accélérer la diffusion des connaissances auprès de tous les acteurs.

- Intensifier l’animation de la communauté scientifique
- Investir massivement dans la production de connaissances pour améliorer la qualité de vie des enfants et des adultes
- Poursuivre la dynamique de soutien aux projets relatifs aux différents TND

ENGAGEMENT 2 : Garantir une solution d’accompagnement à chaque personne, des interventions de qualité tout au long de la vie et intensifier la formation des professionnels.

- Créer de nouvelles solutions d’accompagnement
- Garantir un parcours de qualité
- Intensifier l’effort de formation

ENGAGEMENT 3 : Avancer l’âge du repérage et des diagnostics et intensifier les interventions précoces.

- Renforcer la capacité de repérage, d’intervention et de diagnostic précoce
- Créer les conditions optimales pour le développement des enfants

ENGAGEMENT 4 : Adapter la scolarité aux particularités des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur.

- Déployer les dispositifs adaptés et élargir leurs publics
- Créer les conditions d'une scolarité sans entrave et soutenante
- Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur

ENGAGEMENT 5 : Accompagner les adolescents et les adultes dans les phases majeures de leur vie, notamment pour les plus en difficulté.

- Soutenir la pair-aidance et l'autonomie
- Intensifier les actions dans le domaine de l'emploi
- Prévenir le risque suicidaire

ENGAGEMENT 6 : Faciliter la vie des personnes, des familles et faire connaître les troubles du neuro-développement dans la société.

- Faciliter la vie des personnes
- Faciliter la vie des familles
- Sensibiliser, informer, faire évoluer la société

| | |
|---|--|
| <h2 style="margin: 0;">ENGAGEMENT 1</h2> <p style="margin: 0;">AMPLIFIER LA DYNAMIQUE DE RECHERCHE SUR LES TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT (TND) ET ACCELERER LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES AUPRES DE TOUS LES ACTEURS DE TERRAIN.</p> | |
| <h3 style="margin: 0;">INTENSIFIER L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE</h3> | |
| 1 | Amplifier l'activité du Groupement d'intérêt scientifique troubles du neurodéveloppement (GIS-TND) et créer les conditions d'une recherche participative dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND) |
| 2 | Renforcer les missions des centres d'excellence TND afin de développer les projets de recherche, faire de la science le socle des formations et créer un centre d'excellence supplémentaire |
| 3 | Poursuivre la nomination de chefs de clinique dans les établissements hospitaliers pour permettre la promotion des projets de recherche sur les différents troubles du neurodéveloppement (TND) |
| <h3 style="margin: 0;">INVESTIR MASSIVEMENT DANS LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES POUR AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES ENFANTS ET DES ADULTES</h3> | |
| 4 | Créer l'Institut du Cerveau de l'Enfant |
| 5 | Mettre en œuvre le volet autisme et troubles du neurodéveloppement (TND) chez les adultes du programme prioritaire de recherche (PEPR) PROPSY |
| <h3 style="margin: 0;">POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS RELATIFS AUX DIFFERENTS TND</h3> | |
| 6 | <p>Développer un programme de recherche sur le repérage des troubles du neurodéveloppement et les interventions précoces</p> <p>Poursuivre les programmes de recherche en sciences humaines et sociales et conduire notamment une étude sur les formes d'autisme les plus sévères pour mieux intervenir auprès des personnes adultes concernées</p> <p>Inscrire les TND dans les priorités des appels à projets de l'ANR</p> |



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour les troubles
du neurodéveloppement : Autisme, Dys, Tdah, Tdi

| | |
|---|---|
| 7 | Poursuivre la mise en œuvre de la cohorte Marianne |
| 8 | Faciliter le développement des innovations, liées aux nouvelles technologies, qui bénéficient aux personnes TSA, TDI, TDAH, Dys |

| <h2>ENGAGEMENT 2</h2> <h3>Garantir une solution d'accompagnement à chaque personne, des interventions de qualité tout au long de la vie et intensifier la formation des professionnels.</h3> | |
|--|---|
| CREER DE NOUVELLES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT | |
| 9 | <p>Déployer des lieux de vie et des solutions adaptés aux besoins spécifiques des adultes TSA et/ou TDI avec ou sans épilepsie sévère avec une attention particulière pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les adultes qui sont actuellement maintenus en établissement pour enfants - les adultes autistes ayant un profil très complexe (poursuivre le déploiement des unités dédiées) - les jeunes de 16 à 25 ans - les personnes concernées par le plan de prévention des départs et les retours de Belgique - les personnes vieillissantes |
| 10 | Développer une offre de services d'accompagnement formée et supervisée tant pour les enfants que les adultes (SESSAD, SAMSAH, SAVS, SAD, PCPE) et développer des services autonomie formés aux différents TND |
| GARANTIR LA QUALITE DU PARCOURS DIAGNOSTIQUE ET DE L'ACCES AUX SOINS | |
| 11 | Garantir l'accès à des réévaluations à des âges clés pour les différents TND en prêtant une attention particulière aux pathologies/troubles associés |
| 12 | Intensifier le plan de repérage, diagnostic et intervention des adultes autistes en ESMS et à l'hôpital psychiatrique |
| 13 | Diagnostiquer les différents TND (TSA, TDI, TDAH, Dys) des enfants et adolescents sans diagnostic actuellement en ITEP, IME, EAAP, MECS et mettre en place les interventions adaptées |
| 14 | Renforcer les professionnels et structures expertes en charge du diagnostic des TSA, du TDAH, du TDI, des troubles Dys |
| 15 | Diminuer le délai d'accès au diagnostic en formant les médecins libéraux en exercice à l'établissement des diagnostics de TSA, TDAH, TDI, et troubles Dys |

| | |
|----|--|
| 16 | Mobiliser les psychologues experts des TSA en renfort des CRA sur les diagnostics simples et développer l'utilisation du télédiagnostic dans les Centres de ressources en autisme (CRA) |
| 17 | Améliorer l'accès aux soins de ville et à l'hôpital des personnes TSA/TDI/épilepsie sévère et poursuivre le déploiement des consultations de soins dédiées tenant compte de leurs particularités |
| 18 | Etablir et diffuser des recommandations pour la prescription médicamenteuse à destination des personnes autistes (enfants et adultes) |
| 19 | Garantir l'accès aux thérapeutiques et aux accompagnements adaptés pour les personnes TDAH et créer une filière de soins dédiée |
| 20 | Former au TDAH les soignants exerçant en milieu pénitentiaire |
| 21 | <p>Formaliser l'engagement des associations gestionnaires d'établissements en matière de formation, supervision et qualité, soutenir les démarches de certification et conditionner les financements publics au respect des recommandations de la HAS</p> <p>Conditionner l'attribution des nouveaux projets exclusivement à des organismes qui appliquent les Recommandations de la HAS et à cette fin rénover les procédures d'appel à projet pilotées par les Agences régionales de santé en donnant une place décisionnelle aux associations de personnes et de familles, pour garantir l'attribution des crédits aux équipes qui disposent d'une expertise certaine dans le domaine des TND</p> <p>Mettre en place une politique ambitieuse de contrôle du respect des recommandations de la HAS dans les établissements médico-sociaux et les établissements de santé par les ARS</p> <p>Soutenir une demande de recommandations de bonne pratique spécifiques aux troubles Dys auprès de la HAS</p> |
| 22 | Proposer de l'éducation thérapeutique aux adolescents et adultes diagnostiqués TSA, TDI, TDAH |
| 23 | Soutenir le développement de l'activité physique et sportive des personnes TSA et/ou TDI et/ou épilepsie sévère |
| | INTENSIFIER L'EFFORT DE FORMATION |
| 24 | Mettre à jour les formations initiales et continues sur les TSA, le TDAH, le TDI, les troubles Dys et l'épilepsie sévère et garantir le respect des recommandations HAS dans les universités et écoles de formation |
| 25 | Former systématiquement les professionnels du secteur médico-social et sanitaire accompagnant les personnes autistes, TDI, TDAH, Dys à ces troubles et à l'épilepsie sévère. |

| | |
|----|--|
| | Former en particulier les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) au TDAH. |
| 26 | Augmenter le nombre de professionnels formés pour repérer, poser les diagnostics et intervenir auprès des enfants dans le respect des recommandations de la Haute autorité de santé et réformer la formation des psychomotriciens et ergothérapeutes pour garantir des interventions basées sur les dernières données de la science et les recommandations de la HAS |
| 27 | Inclure dans les priorités nationales de l'Education nationale, l'adaptation de la pédagogie à la diversité des fonctionnements cognitifs et poursuivre les actions de formation des professionnels de l'Education nationale (AESH et enseignants) |
| 28 | Faire évoluer le certificat national d'intervention en autisme (CNIA) et contrôler les organismes de formation habilités à le délivrer |
| 29 | Développer les formations à l'autodétermination (personnes, professionnels, aidants) |
| 30 | Rendre possible l'autodétermination notamment par un accès renforcé aux solutions de communication alternative et améliorée (CAA) |
| 31 | Poursuivre la formation des équipes des MDPH aux TSA, TDAH, TDI, troubles Dys, garantir l'appropriation du guide de la CNSA sur la PCH aide humaine et sensibiliser les agents des Caisses d'allocations familiales à l'autisme |
| 32 | Former les professionnels des PMI et de l'ASE aux différents TND, particulièrement les TSA et le TDAH |
| 33 | Poursuivre la formation continue des magistrats et des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse ainsi que celle des services de police et gendarmerie aux différents TND |
| 34 | Communiquer sur la possibilité de mobiliser son compte personnel de formation (CPF) pour suivre des formations certifiantes conformes aux recommandations de bonne pratique professionnelle de la HAS et encourager les entreprises à se mobiliser sur le CPF |

| ENGAGEMENT 3 Avancer l'âge du repérage et des diagnostics et intensifier les interventions précoces. | |
|---|---|
| RENFORCER LA CAPACITE DE REPERAGE, D'INTERVENTION ET DE DIAGNOSTIC PRECOCE | |
| 35 | <p>Déployer le service public du repérage et de l'accompagnement précoce de 0 à 6 ans élargi à tous les handicaps, s'appuyant, pour les TND, sur les plateformes de coordination et d'orientation et permettant d'intensifier les interventions (ergothérapie, psychomotricité, psychologie, orthophonie...) et proposer à tous les enfants un parcours de repérage systématique, afin de repérer plus tôt et limiter les surhandicaps.</p> <p>Mieux prendre en compte le développement de l'enfant lors des visites médicales obligatoires en libéral et en école maternelle et intégrer le livret de repérage des signes de développement inhabituel de l'enfant dans le carnet de santé papier et numérique.</p> <p>Mieux informer les parents et les professionnels de santé des facteurs de haut risque de TND et proposer un parcours de suivi structuré.</p> |
| 36 | <p>Poursuivre le déploiement des plateformes de coordination et d'orientation de 7 à 12 ans</p> |
| 37 | <p>Renforcer les services experts des différents troubles pour mettre fin à l'errance diagnostique au-delà de 12 ans et déclencher les interventions les plus adéquates dès que possible</p> |
| 38 | <p>Proposer davantage de formations aux proches aidants TSA, TDI, TDAH, DYS</p> |
| CREER LES CONDITIONS OPTIMALES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENFANTS | |
| 39 | <p>Proposer à tous les parents d'enfants ayant un TSA, TDAH, TDI, Trouble Dys, une formation (guidance) permettant de comprendre le fonctionnement de leur enfant et de soutenir son développement</p> |
| 40 | <p>Former les professionnels des crèches, les assistantes maternelles et poursuivre la formation des professionnels de l'éducation nationale au repérage précoce des TND et aux bonnes pratiques pour stimuler le développement de l'enfant</p> |
| 41 | <p>Permettre aux enfants à risque de TND ou diagnostiqués (notamment les enfants TSA et TDI) de faire partie des publics prioritaires pour accéder en crèche et aux enfants TSA, TDAH, TDI en accueils de loisirs</p> |
| 42 | <p>Permettre l'intervention des professionnels nécessaires dans les lieux de vie de l'enfant selon le choix de ses parents</p> |

| ENGAGEMENT 4 | |
|---|---|
| Adapter la scolarité aux particularités des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur | |
| DEPLOYER LES DISPOSITIFS ADAPTES ET ELARGIR LEURS PUBLICS | |
| 43 | Poursuivre la scolarisation accompagnée des enfants autistes à l'école maternelle, dans des dispositifs adaptés, dès 3 ans et à plein temps |
| 44 | Poursuivre la scolarisation des enfants autistes à l'école élémentaire dans des dispositifs adaptés ou en classe ordinaire avec les accompagnements nécessaires |
| 45 | Elargir les dispositifs d'autorégulation aux élèves TDAH et Dys et développer ces dispositifs pour les élèves au collège et au lycée général et professionnel |
| 46 | Développer des modalités de scolarisation et d'apprentissage adaptés aux élèves TDI (avec ou sans épilepsie sévère) |
| 47 | Evaluer la qualité des dispositifs scolaires |
| CREER LES CONDITIONS D'UNE SCOLARITE SANS ENTRAVE ET SOUTENANTE | |
| 48 | Mieux faire connaître les dispositions existantes pour prendre en compte la fatigabilité des élèves autistes, TDAH, TDI, DYS et aménager leur parcours |
| 49 | Intensifier les actions visant la prévention du harcèlement par des informations systématiques à toute l'école sur la différence et le handicap (par exemple dans le cadre du programme PHarE) |
| 50 | Renforcer le réseau des professeurs ressources TSA qui interviennent dans les écoles et élargir leur champ d'action aux TDAH, troubles Dys et TDI |
| 51 | Garantir des méthodes d'apprentissage adaptées, l'accessibilité des supports et des environnements, l'accès aux compensations (pédagogiques, humaines et numériques) |
| 52 | Accroître l'accès aux outils numériques spécifiques aux élèves Dys |
| 53 | Encourager le tutorat en respectant le choix de tous les élèves |
| 54 | Pour les élèves TSA, DYS, TDAH, systématiser le lien entre l'Education nationale et les professionnels qui interviennent auprès des jeunes concernés pour anticiper les orientations futures possibles (incitation aux coopérations école/libéraux/médico-social/hôpital) |



| | |
|----|--|
| 55 | Au lycée pour les élèves TSA, DYS, TDAH, organiser des temps pour évoquer leurs orientations avec des professionnels formés et les psychologues EDO (Education, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle) |
| | FACILITER L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR |
| 56 | Poursuivre et étendre le déploiement du programme Atypie Friendly dans les universités et l'élargir aux autres TND |
| 57 | Prendre en compte les spécificités des étudiants TSA, TDAH, DYS dans tous les établissements de l'enseignement supérieur, leur donner toutes les chances de réussir à l'université en veillant à les accompagner dans les périodes de transition |

| ENGAGEMENT 5 Accompagner les adolescents et les adultes dans les phases majeures de leur vie, notamment pour les plus en difficulté | |
|--|--|
| SOUTENIR LA PAIR-AIDANCE ET L'AUTONOMIE | |
| 58 | Poursuivre le déploiement des groupements d'entraide mutuelle |
| 59 | Accompagner les adolescents et jeunes adultes de 15-20 ans dans leur projet de vie par l'intervention d'un facilitateur pour les aider à construire des solutions qui respectent leurs choix |
| 60 | Développer l'offre de logement inclusif et prévoir les adaptations nécessaires aux spécificités des personnes autistes |
| 61 | Procéder aux adaptations nécessaires pour que les personnes TSA, DYS, TDAH et TDI puissent obtenir le permis de conduire |
| INTENSIFIER LES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI | |
| 62 | Poursuivre le développement de l'emploi accompagné |
| 63 | Rendre possible l'emploi des personnes TSA et TDI accompagnées en MAS et FAM qui souhaitent travailler, leur proposer d'autres solutions d'hébergement avec l'appui de services experts et accompagner les entreprises prêtes à les recruter |
| 64 | Professionaliser et outiller les acteurs en charge de l'accompagnement à l'emploi et les entreprises en lien avec France Travail |
| 65 | Valoriser et faire connaître les compétences des personnes TSA, DYS, TDAH, TDI |
| 66 | Permettre aux personnes TDI d'avoir des activités au sein d'associations |
| PREVENIR LE RISQUE SUICIDAIRE | |
| 67 | Promouvoir et adapter, en fonction des besoins des personnes autistes, les dispositifs de prévention du suicide, portés dans le cadre de la stratégie nationale de prévention du suicide |

| ENGAGEMENT 6 | |
|--|---|
| Faciliter la vie des personnes, des familles et faire connaître les troubles du neuro-développement dans la société | |
| FACILITER LA VIE DES PERSONNES | |
| 68 | Soutenir et intensifier l'accessibilité à la culture et aux lieux de culture pour les personnes TSA, DYS, TDI, TDAH |
| 69 | Engager les collectivités locales à mener des actions spécifiques en direction des personnes concernées par l'autisme, le TDAH, le TDI et les troubles Dys. Engager en particulier une action spécifique avec les mairies sur la formation des maîtres-nageurs aux TSA-TDI |
| 70 | Engager une réflexion pour faciliter l'accès à l'assurance des personnes ayant un TND dans le cadre de la convention AERAS |
| 71 | Faciliter l'accès aux chiens d'assistance aux personnes ayant un TND et/ou une épilepsie sévère. |
| FACILITER LA VIE DES FAMILLES | |
| 72 | Réviser le « guide barème » pour mieux évaluer les besoins d'accompagnement des personnes et mettre en œuvre la prestation de compensation du handicap (PCH) aide humaine TND |
| 73 | Accompagner les personnes et les familles pour un meilleur accès à leurs droits en assurant à toutes les personnes s'adressant à la MDPH pour la première fois d'obtenir un rendez-vous avec un interlocuteur dédié et formé |
| 74 | Poursuivre le déploiement des services de répit et relayage aux personnes et familles concernées par le TDAH, les TSA, le TDI (avec ou sans épilepsie sévère) |
| 75 | Promouvoir l'utilisation de l'annuaire des médecins référents autisme/TND auprès des CRIP et des magistrats |
| 76 | Faire évoluer et soutenir la diffusion de la procédure « prévention de la disparition des personnes autistes et TDI » |
| SENSIBILISER, INFORMER, FAIRE EVOLUER LA SOCIETE | |
| 77 | Faire connaître toutes les ressources disponibles sur l'autisme via la Maison de l'autisme et son site Internet |
| 78 | Communiquer massivement sur les TSA, le TDAH, le TDI, les troubles Dys et sur les recommandations de la HAS vers les personnes et les familles |
| 79 | Faire connaître les troubles DYS, TDAH, TDI au-delà des acteurs spécialisés et soutenir cette dynamique de sensibilisation de l'opinion publique pour l'autisme |



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour les troubles
du neurodéveloppement : Autisme, Dys, Tdah, Tdi

| | |
|----|---|
| 80 | Construire une politique d'information de tous les publics avec les représentants des personnes concernées, des parents et d'aidants de personnes TSA, TDAH, TDI, Dys et créer une porte d'entrée numérique unique, stable dans le temps et officielle vers les informations sur les différents troubles : autisme, TDI, TDAH, Troubles Dys |
| 81 | Créer un système d'écoute et d'informations pour tous les troubles du neurodéveloppement (TSA, TDAH, TDI, Troubles Dys) qui s'appuierait pour partie sur l'expérience et les compétences des associations |